

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	Gérard URRUSTOY
	Jean BEDECARRAX	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean CASABONNE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Michel LAURONCE, Yves TOURAINE, Eliane YTHIER, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N°06

CENTRE NAUTIQUE : TRAVAUX

M. LEES indique que le dispositif de filtrage des bassins extérieurs de la piscine, en service depuis l'origine (1997), est en très mauvais état. L'un des deux filtres voit aujourd'hui son diffuseur arraché des parois ce qui perturbe la qualité du filtrage. De plus, la masse filtrante (sable) s'est échappée...

Une inspection a pu être faite lors du dernier arrêt technique et il s'avère qu'il convient de procéder à la remise en état de toute urgence.

S'agissant de process particulier, trois entreprises spécialisées ont été consultées. A ce jour, la proposition la mieux-disante émane de la société H2O Toulouse pour un montant de 29 000 € TTC environ, en cours de finalisation.

La durée des travaux serait de 15 jours ; aussi, il est envisagé de fermer le bassin au tout début septembre.

Par ailleurs, il est envisagé de profiter de cette interruption du fonctionnement pour remplacer les pompes de circulation de chauffage et de traitement de l'eau. La dépense correspondante est estimée à 4 000 € TTC. Une consultation sera engagée.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget général (opération 105).

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les travaux susvisés, après consultation
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT